

**Recours introduit le 17 décembre 2014 — ZZ/Parlement****(Affaire F-139/14)**

(2015/C 089/55)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentant: F. Moyses, avocat)*Partie défenderesse:* Parlement Européen**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision de ne pas reporter sur l'année 2013 les jours de congés non pris en 2012 par la requérante pour cause de congé maladie et la demande de dommages et intérêts pour les dommages matériel et moral prétendument subis.

**Conclusions de la partie requérante**

- Annuler les décisions du 12 février 2014 et du 15 septembre 2014; et pour autant
- que de besoin le bulletin de pension d'avril 2013;
- condamner le Parlement à indemniser le préjudice de la requérante évalué à 26 677,56 euros;
- condamner le Parlement aux dépens.

---

**Recours introduit le 24 décembre 2014 — ZZ/Commission****(Affaire F-141/14)**

(2015/C 089/56)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentants: L. Levi et A. Tymen, avocats)*Partie défenderesse:* Commission Européenne**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision rejetant la demande en indemnité introduite par le requérant, qui a été victime d'un accident grave, en raison de la faute de service commise par la Commission en charge de la gestion de son dossier médical et la demande de dommages et intérêts pour les dommages matériel et moral prétendument subis.

**Conclusions de la partie requérante**

- Condamner la défenderesse à la réparation de son préjudice matériel et moral;
- en tant que de besoin, annuler la décision du 24 février 2014, rejetant sa demande indemnitaire du 15 novembre 2013;